



**COMPTE-RENDU
DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :

10/11/2016

Date d'affichage :

10/11/2016

Conseillers en fonction : 19

Absents : 4

Pouvoirs : 3

SEANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2016

Sous la Présidence de M. Alain FUCHS, Maire

Présents à l'ouverture de la Séance : Tous les conseillers sauf

- Mme Rachel HASENFRATZ, excusée
- M. Philippe LE BORGNE, excusée
- Mme Simone LEHMANN, excusée
- M. Benoît SIGRIST, excusé

Mme Rachel HASENFRATZ avait donné procuration à Mme Valérie BERTIN
M. Philippe LE BORGNE avait donné procuration à M. Nicolas GUTHMULLER
M. Benoît SIGRIST avait donné procuration à Mme Odile SCHOENAUER

ORDRE DU JOUR :

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- **16-50 MAISON DES ASSOCIATIONS : RENOVATION ET REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ**
- Affaires diverses

M. le Maire démarre la séance à 19h40 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse Mme Rachel HASENFRATZ, M. Philippe LE BORGNE, Mme Simone LEHMANN et M. Benoît SIGRIST et informe l'assemblée que Mme Rachel HASENFRATZ avait donné procuration à Mme Valérie BERTIN, M. Philippe LE BORGNE avait donné procuration à M. Nicolas GUTHMULLER et M. Benoît SIGRIST avait donné procuration à Mme Odile SCHOENAUER.

Calcul du quorum $15 : 2 = 8$ (nombre arrondi à l'entier supérieur)

(Les conseillers Municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum)

Le quorum étant atteint avec 15 présents au moment de l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal peut délibérer valablement.

➤ **Désignation du secrétaire de Séance**

Le conseil municipal désigne Mme Camille WALTER comme secrétaire de séance.

DEL. n° 16-50 MAISON DES ASSOCIATIONS : RENOVATION ET REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **17 voix pour et 1 abstention (M. Steve LOGEL) :**

- **approuve** les travaux de rénovation et de remplacement des installations de chaudière de la Maison des Associations, et de les confier à l'entreprise ES SERVICES ENERGETIQUES – 5 rue G.A. Hirn – 67932 STRASBOURG CEDEX 9, pour un montant H.T. de 151 055,00, soit 181 266,00 € T.T.C.

- **autorise** le Maire, à défaut l'un de ses adjoints, à signer le contrat avec l'entreprise attributaire du marché de travaux.

Les crédits budgétaires sont prévus au budget primitif 2016 de la Commune.

Aucun autre point n'étant soulevé, le Maire clôt la séance à 20h00.



Woerth, le 15 novembre 2016

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke that crosses the loop.

Alain FUCHS